



# PENSION TARIF 2020 / 2021

## PENSION BOX

415 € / mois

Hébergement : box sur paille  
nettoyé quotidiennement et vidé 1 fois par semaine

Sortie quotidienne en paddock individuel

Gestion des couvertures selon la météo de novembre à avril

|                |       |                                       |
|----------------|-------|---------------------------------------|
| Alimentation : | matin | <i>foin et orge 1h à 2h plus tard</i> |
|                | midi  | <i>orge + CMV</i>                     |
|                | soir  | <i>foin et orge 1h plus tard</i>      |

## PENSION Paddock

290 € / mois

Hébergement : paddock individuel avec abri paillé 1 fois par semaine  
abri curé une fois toutes les 6 semaines

|                |       |                                  |
|----------------|-------|----------------------------------|
| Alimentation : | matin | <i>foin</i>                      |
|                | midi  | <i>orge + CMV</i>                |
|                | soir  | <i>foin et orge 1h plus tard</i> |

Gestion des couvertures selon la météo de novembre à avril

## PENSION Paddock PARADISE

260 € / mois

Hébergement : paddock collectif avec abris, ponctué de pistes et de surfaces  
enherbées qui favorisent le déplacement

Alimentation : foin en filet slow feeding + pierre à sel minéralisée

**Toute prestation annexe est susceptible d'être facturée (cf. prestations écurie)**

**Les aires de travail mises à disposition des pensionnaires  
doivent être nettoyées après leur usage.**

**Merci**



# PRESTATIONS

## ECURIE 2020 / 2021

### SOIN DU CHEVAL

|   |                |
|---|----------------|
| Copeaux   | 60 € / mois    |
| Couverture (pour la pension paddock paradise)           | 30 € / mois    |
| Tonte standard (à l'exception des jambes et de la tête) | 70 €           |
| Tonte complète  | 90 €           |
| Tonte tablier   | 50 €           |
| Acte sur chevaux *: injection, pansement...             | 30 € / semaine |
|   | de traitement  |
| traitement, complément alimentaire                      | 10 € / mois    |
| surveillance la nuit                                    | 30 € / nuit    |
| sortie 15 min en main                                   | 5€ / jour      |

\* tarifs à titre indicatif, variables en fonction de la durée et des modalités de traitement

### ENSEIGNEMENT - TRAVAIL DU CHEVAL

|  |                                 |       |
|--|---------------------------------|-------|
| Enseignement : cours particuliers, forfait annuel, stages... | 10% de remise sur le tarif club |       |
| Travail du cheval :  | à la séance                     | 30 €  |
| Forfait travail mensuel                                      | 1 fois / semaine                | 95 €  |
|  | 2 fois / semaine                | 180 € |
|  | 3 fois / semaine                | 255 € |

### DIVERS

|   |                |
|---|----------------|
| Cotisation annuelle pensionnaire et 1/2 pensionnaires | 80 €           |
| Cotisation annuelle cavalier extérieur                | 150 €          |
| Licence FFE   | 36 €           |
| RCPE (responsabilité civile propriétaire équidé)      | 29 €           |
| Transport (participation aux frais 30 € minimum)      | 0,60 € / km    |
| Parking véhicule chevaux (Van, VL)                    | 50 € / an      |
| Demande spécifique                                    | nous consulter |

# INFORMATIONS A L'ATTENTION DES PROPRIETAIRES

## HORAIRES D'OUVERTURE :

**Dimanche et lundi : 8h - 19h ; Du mardi au samedi : 8h - 20h30**

**Horaire d'été (juillet aout) 7h - 21h30**

En dehors de ces horaires les écuries sont fermées. Le lundi étant notre jour de repos nous ne serons disponibles que pour les urgences. Les interventions de prestataires extérieurs doivent se faire durant les horaires d'ouverture.

## AIRES DE TRAVAIL :

Les cours du club sont prioritaires sur l'utilisation des aires de travail

Le port du casque est obligatoire pour tout le monde.

Les crottins doivent être ramassés sur la dalle, les allées ainsi que dans la carrière et n'oubliez pas de ranger votre matériel

Les propriétaires mineurs n'ont pas l'autorisation de pratiquer le saut d'obstacle ou de sortir en extérieur s'ils ne sont pas encadrés par un adulte.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du club.

Les carrières sont planchées le lundi 18h et le vendredi à 8h30, merci de ne pas les utiliser durant le temps que nécessite leur entretien (15 min petite carrière, et 30 min grande carrière)

## ENSEIGNEMENT ET TRAVAIL DES CHEVAUX :

Pour les cours particuliers, des créneaux fixes sont à votre disposition chaque semaine (cf site internet). Vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne. Privilégiez la carte de 10 cours pour nous alléger le travail de facturation et pour bénéficier de tarif préférentiel.

Pour l'enseignement en général les propriétaires bénéficient de 10% sur le tarif club dès lors qu'ils utilisent leur propre cheval.

Pour le travail des chevaux : Afin de nous organiser et de vous faire profiter des tarifs forfaits travail du cheval. Merci de nous prévenir le 15 du mois précédent.

Nous vous rappelons que les intervenants extérieurs ne sont pas acceptés.

## SORTIES PROVISOIRES :

Lors de déplacement dans d'autre établissement équestre ou manifestation (concours, rando, stage...) avec vos propres moyens merci de noter les sorties de vos chevaux sur la feuille prévue à cet effet dans la sellerie.

## VETERINAIRE OSTEOPATHE DENTISTE... :

Nous donnons bien volontiers notre avis concernant la santé de vos chevaux, mais celui-ci reste un avis amical et non professionnel. Nous ne sommes ni vétérinaire, ni ostéopathe, ni dentiste, ni podologue. Pour le règlement des prestataires de santé extérieurs une boîte

aux lettres est mise à cet effet dans la sellerie. Merci de placer votre règlement dans une enveloppe avec votre nom, le montant et le nom du prestataire.

#### CHIENS :

Les chiens doivent impérativement être tenus en laisse lors des cours et des séances d'équithérapie, ils sont interdits à l'intérieur des bâtiments (bureau, WC). Leurs propriétaires sont tenus de ramasser leurs crottes.

#### FIN DE VIE DES CHEVAUX :

Etant plus facile d'évoquer le sujet lorsque tout va bien, nous demandons aux propriétaires de nous accorder le droit de choisir le lieu des euthanasies lorsque malheureusement cela s'avère nécessaire. Ceci afin de protéger le jeune public et pour faciliter l'enlèvement du corps. Nous sommes présents lors de ce moment pénible et nous souhaitons qu'il se fasse de la manière la plus facile qui soit.

#### TONTES :

Pension Box toutes les tontes sont autorisées

Pension Paddock individuel et Paddock Paradise, seule la tonte tablier est autorisée.



Merci à tous pour votre compréhension